

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2009

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion le 7 août 2009 à 8 h 38, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. François Séguin, Denis Vincent et Rénald Gabriele formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absences motivées : Le conseiller M. Claude Beaudoin,
Le conseiller M. Robert A. Laurence,
Le conseiller M. Gabriel Parent,
Le conseiller M. Paul Dumoulin.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard,
Le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

09-08-650 ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la ville de Vaudreuil-Dorion du 7 août 2009 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

« Minute de réflexion
Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Paroisse Saint-Michel / Bazar / Aide financière
3. Adoption / Règlement n^o 1498-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 \$)
4. Adoption / Règlement n^o 1571 / Appropriation d'une somme de vingt-deux mille huit cents dollars (22 800 \$) / Couverture des frais de refinancement de règlements d'emprunt
5. Période de questions
6. Levée de la séance. »

« **ADOPTÉE** »

09-08-651 PAROISSE SAINT-MICHEL / BAZAR / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT le projet de la paroisse Saint-Michel pour la création d'un bazar permanent permettant la vente d'objets et de biens meubles usagés;

CONSIDÉRANT sa demande d'aide financière pour la location d'un local lui permettant de démarrer l'exploitation de son bazar;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accorde à la paroisse Saint-Michel, pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 31 août 2010, une aide financière maximale de sept cent cinquante dollars (750 \$) par mois pour la location d'un local;

QUE ladite aide soit amputée d'un montant équivalent à celui de toute aide provenant de la MRC ou d'un autre organisme portant sur le même objet;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

09-08-652 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1498-01 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT TRENTE MILLE DOLLARS (2 430 000 \$)

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1498-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1498-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1498 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de deux millions quatre cent trente mille dollars (2 430 000 \$) ».

« ADOPTÉE »

09-08-653 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1571 / APPROPRIATION D'UNE SOMME DE VINGT-DEUX MILLE HUIT CENTS DOLLARS (22 800 \$) / COUVERTURE DES FRAIS DE REFINANCEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1571 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1571 intitulé :

« Règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de vingt-deux mille huit cents dollars (22 800 \$) pour couvrir les frais de refinancement de règlements d'emprunt de la ville de Vaudreuil-Dorion ».

« ADOPTÉE »

09-08-654 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

09-08-655 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 8 h 41 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, greffier